



Délibération n° 2021 01 17 n°03 : VIE
MUNICIPALE- désignation d'un délégué auprès
d'associations locales.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/01/2022
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 11/01/2022
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/01/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM, Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET, Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER, Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, Joao DA ROCHA donne pouvoir à Mr Jean-Pierre NEMOZ.		
Absents ou excusés :		
Frédérique DAMON absente excusée.		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Par délibération du 20 juin 2020, Monsieur Matthieu VERPILLAT a été élu pour représenter la commune au sein d'associations locales :

Structure	Titulaire.s	Suppléant.e.s
Maison des Jeunes et de la Culture	Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY	Safi BOUKACEM Matthieu VERPILLAT
Association des professionnels indépendants de Vaugneray (APIV)	Matthieu VERPILLAT Jean- Pierre NEMOZ	Henri COQUARD

A la suite de la démission de Monsieur Matthieu VERPILLAT de son mandat de conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués pour le remplacer au sein de ces associations.

L'élection de ces représentants est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule candidature a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

VU l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret après un appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code L 2121-21 du CGCT.



Délibération n° 2021 01 17 n°03 : VIE
MUNICIPALE- désignation d'un délégué auprès
d'associations locales.

DÉSIGNE les membres élus au sein des associations :

Structure	Titulaire
Association des professionnels indépendants de Vaugneray (APIV)	Sandrine ARNAUD

Structure	Suppléant
Maison des Jeunes et de la Culture	Yohann DUMAS

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21/01/2022
et de la publication en mairie le 21/01/2022

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

